

FORMULE 74.42

Loi sur les tribunaux judiciaires

ORDONNANCE DE REDDITION DE COMPTES

(titre conforme à la formule 59A)

SUCCESSION DE FEU *(inscrire le nom)*.

ORDONNANCE DE REDDITION DE COMPTES

Une motion en vue d'obtenir la présente ordonnance a été présentée par *(inscrire le nom de l'auteur de la motion)*. Vu l'affidavit souscrit par *(inscrire le nom de l'auteur de l'affidavit)*, qui a été déposé, il appert que vous êtes un fiduciaire de la succession et que vous n'avez pas présenté au tribunal de reddition de comptes sur votre gestion de la succession au cours de la période allant du *(date)* au *(date)*.

LE TRIBUNAL ORDONNE QUE vous déposiez au greffe du tribunal les comptes relatifs à la succession ainsi qu'une requête en approbation des comptes aux règles 74.17 et 74.18 des Règles de procédure civile, au plus tard _____ jours après avoir reçu signification de la présente ordonnance.

DATE

greffier

adresse du greffe

DESTINATAIRE: